

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford tenue le 20 avril 2023, à 18 h 30, en mode virtuel.

En présentiel :

M^{me} Josée Durand, présidente
 M^{me} Brigitte Gagné, secrétaire
 M^{me} Kathleen Cliche
 M^{me} Josyane Dufresne-Dubois
 M^{me} Amélie Jacques
 M. François Roy
 M. Serge Toulouse

Directeur général : M. Mathieu Cliche
 Adjointe à la direction : M^{me} Sonia Sheink
 Relève adjointe à la direction : M^{me} Alycia Labbé
 Conseillère en communications : M^{me} Dominique Gagnon-Bourget

M^{me} Émile Roberge (en virtuel)

Sont absents (en élection) :

M. Jonathan Beaudoin
 M^{me} Érika Delisle, administratrice de la relève
 M^{me} Alexandra Nadeau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse
 - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels
 - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par votation
 - 5.3.5. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

Au nom du conseil d'administration, la présidente ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres et présente les personnes qui l'accompagneront à l'animation pour la soirée. Par la suite, elle précise aux membres certains éléments sur ce qu'implique une assemblée à distance.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Un message enregistré pour les membres par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier est diffusé.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

La présidente invite la secrétaire, M^{me} Brigitte Gagné à présenter aux membres les règles à respecter pour le bon fonctionnement de l'assemblée et explique comment envoyer des questions et voter séance tenante.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Il est proposé par (retiré) appuyé par (retiré) et résolu unanimement de nommer M^{me} Sonia Sheink, adjointe à la direction générale et M^{me} Alycia Labbé, adjointe administrative comme scrutatrices lors de l'assemblée générale. Adopté.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour sans y apporter de modification.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

Il est proposé par (retiré) appuyé par (retiré) et adopté à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022 déposé sur le site Internet de la Caisse.

3. Retour sur l'année 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente, M^{me} Josée Durand, livre le rapport du conseil d'administration. Elle débute par la présentation des administrateurs. Par la suite, elle fait état que :

- Desjardins est un leader économique de taille particulièrement dans cette période d'inflation;
- la caisse est une organisation attractive performante et en constante évolution;
- le partage des locaux avec la municipalité d'Adstock est un exemple concret de la volonté de la caisse de faire équipe et être près du monde;
- la qualité de nos services passe par la qualité de nos conseils;
- la modernisation des systèmes technologiques a permis d'améliorer l'expérience des membres en leur simplifiant la vie;
- la clientèle jeunesse est une priorité pour la caisse.

Elle termine en se disant fière d'avoir représenté une institution de l'envergure de Desjardins et remercie la direction et les employés.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques, à savoir :

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- Que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Aucune question n'est soulevée.

3.3. Rapport financier

Le directeur général présente les résultats financiers au 31 décembre 2022.

- La croissance du volume d'affaires a connu une croissance de seulement 2,40 % en raison de la montée en flèche des taux d'intérêt combinée aux perspectives de récession.
- L'actif a connu une croissance de 4,9 %. Malgré le contexte économique incertain, les projets des membres tant aux particuliers qu'aux entreprises n'ont pas été freinés. Avec des placements s'élevant à 311,97 M\$, la Caisse dispose des liquidités nécessaires à l'octroi de nouveaux crédits.
- Le passif se chiffre à 1,20 G\$, soit une croissance de 5,56 % de l'épargne des membres.
- L'avoir a augmenté légèrement de 0,41 % et s'élève à plus de 172 millions.
- Les excédents d'opérations ont connu une excellente année avec un résultat de 21,45 millions, soit une croissance de 6,60 %.
- Les excédents nets passent de 11,53 M\$ à 4,14 M\$ et ce résultat s'explique par un investissement de 9 M\$ dans les infrastructures technologiques de Desjardins.

Il conclut en mentionnant que les chiffres, c'est une chose, mais que sa priorité comme leader d'une équipe est l'expertise et l'accompagnement des membres dans leur vie financière.

Aucune question n'est posée.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite les membres à regarder une vidéo présentant le partenariat de la Caisse avec certains organismes du milieu.

Par la suite, elle les informe qu'au cours de 2022, un montant de 506 500 \$ avait été investi dans la communauté et que le Fonds d'aide au développement du milieu affiche un solde 1 651 000 \$.

Soucieux de pouvoir faire bénéficier tous les secteurs desservis par la caisse, un sondage a été réalisé auprès du groupe consultatif sur la pertinence de plafonner par secteur un pourcentage de l'enveloppe budgétée annuellement à 50 %. Étant donné que les résultats du sondage se sont avérés concluants, elle informe les membres que la politique d'investissement actuelle du fonds d'aide au développement du milieu est amendée en limitant ainsi un secteur à 50 % du budget annuel. Elle précise qu'advenant qu'au 1^{er} décembre de chaque année, qu'un solde est restant au budget, les demandes ayant subi le plafond seront octroyées en ordre de pertinence. Elle conclut en mentionnant que 7 conférences régionales avaient eu lieu en 2022 et que plus de 2 503 membres s'y étaient inscrits.

4. Période de questions

La présidente invite les membres, via la boîte de dialogue à poser leurs questions. Aucune question n'est posée.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que la modification suivante soit apportée au *Règlement intérieur de la Caisse* :

- Que l'Annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », soit modifiée de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.

- Que cette modification entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2023.

Proposition adoptée par les 2/3 et plus des voix exprimées.

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels

La présidente invite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration sur le partage des excédents annuels.

Proposition de versement pour 2022 soumis par le directeur général :

- le montant global en ristourne cette année est de 2 448 270 \$, il est suggéré de le répartir comme suit :
 - 500 000 \$ alloués au fonds d'aide au développement du milieu pour soutenir les projets structurants de la région.
 - 1 948 270 \$ sous forme de ristourne aux membres tant particuliers qu'entreprises.

Quant à la répartition des excédents annuels, il est proposé de les répartir comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,00 \$	0,55 \$	116 k\$
Épargne et placements	0,50 \$	0,50 \$	283 k\$
Fonds	0,50 \$	0,50 \$	125 k\$
Prêts et marges de crédit	0,65 \$	0,65 \$	571 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		257 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		141 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		410 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		47 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 950 k\$

Après vérification de la qualité des membres, il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumise au vote en différé.

Avant de passer la parole à la présidente, il profite de l'occasion (car elle termine son mandat au sein du conseil) pour la remercier de son engagement au cours des 7 dernières années et pour avoir fait rayonner la caisse et Desjardins durant cette période.

5.3. Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente, M^{me} Josée Durand, agira à titre de présidente d'élection et le directeur général, M. Mathieu Cliche comme secrétaire d'élection.

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

La présidente du comité sur la gouvernance et la mise en candidature, M^{me} Brigitte Gagné, fait rapport des travaux du comité de mise en candidature.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite et notre page Facebook)
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse

Pour l'assemblée générale de 2023, 4 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres candidats répondant aux critères suivants :

- Des personnes ayant des compétences en coopération, en comptabilité, en développement durable, en droit/déontologie, en gestion financière et en technologie de l'information.
- 1 femme et 3 hommes pour maintenir la parité
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 (35-49 ans) 1 (50-64 ans) et 2 (65 ans et +)

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

5.3.3. Présentation des personnes candidates

La présidente nomme le nom des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur par ordre alphabétique, il s'agit de M. Jonathan Beaudoin, M. François Blanchette, M^{me} Marie-Josée Chabot, M^{me} Laurence Cliche, M^{me} Érika Delisle, M. Gervais Dubreuil, M. Gilbert Hallée et M^{me} Alexandra Nadeau.

Elle rappelle aux membres qu'un document de présentation de chacun des candidats se trouve sur le site Internet de la Caisse. À tour de rôle, la présidente les invite à venir se présenter et à faire part de leurs motivations à siéger au sein du conseil. Au terme de leur allocution, elle les remercie.

5.3.4. Élection par votation

La secrétaire, M^{me} Brigitte Gagné, explique en détail les précisions sur l'exercice du vote soit que dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 24 avril 2023 et que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Les membres pourront voter sur le site Internet de la Caisse, sur AccèsD Internet ou AccèsD mobile. Ils auront également la possibilité d'utiliser les bornes de votation disponibles au siège social.

5.3.5. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M^{me} Gagné précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, c'est-à-dire dans les 48 heures suivant la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra fin à l'assemblée par la suite à moins d'un vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

En tant que présidente sortante de charge, la présidente profite de l'occasion pour remercier les membres, les membres du conseil d'administration, le directeur général et l'adjointe à la direction générale pour le soutien obtenu de la part de chacun d'entre eux et met fin à la rencontre en souhaitant une bonne fin de soirée à tous.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À la suite de la réception des résultats de votes (1 419 membres ont voté), il en ressort que :

- 96,69 % des membres sont pour l'adoption de la répartition des excédents annuels.

Votes

Vote pour la répartition des excédents	1 051	Répartition des excédents, pour (%)	96,69
Vote contre la répartition des excédents	36	Répartition des excédents, contre (%)	3,31

À la suite de la période de votation :

- M. Jonathan Beaudoin, M^{me} Marie-Josée Chabot, M^{me} Laurence Delisle et M^{me} Alexandra Nadeau sont élus au conseil d'administration.

L'assemblée est levée à la suite de l'annonce des résultats au site Internet de notre caisse, le 25 avril 2023 à 17 h.

Présidente

Secrétaire
